



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-15-0647 du 16/09/2015**

Arrêté du 14 septembre 2015

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BASSE-NORMANDIE  
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction régionale des Finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados

Date d'application : 01/10/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BASSE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BASSE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant un administrateur des finances publiques  
de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Basse-Normandie  
et du département du Calvados**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Christophe DE VLIEGER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados, est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados, en remplacement de M. Bernard HOUTEER, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait le 14 septembre 2015

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES  
PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,

Hugues PERRIN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756